

Compte-rendu du quatrième comité de pilotage du site Natura 2000 «Plateau de Rochebonne»

Ecole nationale supérieure de la marine marchande - Nantes - 28 février 2012

M. l'administrateur général **Loïc Laisné**, adjoint du préfet maritime de l'Atlantique, remercie les participants de ce quatrième comité de pilotage du site du «Plateau de Rochebonne». Il remercie aussi l'opérateur, le comité national des pêches et des élevages marins, représenté par son directeur, M. Carré.

Il remercie enfin le chargé de mission pour son investissement et son travail remarquable à ce stade de l'élaboration du document d'objectifs.

Il déclare : nous allons examiner ensemble successivement le diagnostic socio-économique et le diagnostic environnemental réalisés. Avec la validation de ces deux diagnostics, c'est la première phase du DOCOB qui sera achevée. La présentation qui vous sera faite sera peut-être un peu différente de la version « papier » définitive du document. Mais, ce qui importe c'est que les données qui vont vous être présentées rendent bien compte des travaux réalisés, des résultats des groupes de travail et des échanges que vous avez eus.

Nous pourrions alors entamer dans les prochains mois les débats sur l'identification des enjeux du site puis, ultérieurement sur les éventuelles mesures de gestion à adopter. Nous n'en sommes pas encore là évidemment. Il nous faut donc étudier ensemble les éléments qui vont être présentés. Il nous appartient de valider ces éléments en commun. Aussi, comme pour le diagnostic socio-économique, si des ajouts ou des modifications doivent être apportés, vos propositions seront débattues puis éventuellement intégrées.

Ensuite, M. Jourdain nous présentera le projet de calendrier de la prochaine étape relative aux enjeux. Il ne s'agit pas pour nous de réaliser ce travail dans la précipitation. Mais, si nous souhaitons aboutir ensemble à un document d'objectifs réellement opérationnel, il nous incombe de respecter le rythme de réalisation fixé, c'est-à-dire dix huit mois, et ce pour ne pas enliser la démarche.

Or, je tiens justement à respecter la dynamique qui est créée autour de ce site en veillant à ce que la réalisation du document d'objectifs aboutisse dans des délais raisonnables pour tous.

Le site est globalement bien conservé alors même que des activités s'y déroulent. Les réglementations encadrant ces activités et préservant ce milieu, sont donc déjà un socle sur lequel il est possible de bâtir des pistes de réflexion pour poursuivre la préservation de ce secteur particulièrement riche.

Je donne la parole à M. Jérôme Jourdain pour sa présentation (cf. diaporama joint).

M. Jérôme Jourdain, chargé de mission Natura 2000 procède à la présentation de l'état des usages recensés dans et autour du périmètre du site Natura 2000 Plateau de Rochebonne désigné au titre de la directive « Habitat, Faune et Flore ». Il précise les derniers éléments recueillis afin d'élaborer le diagnostic sur les usages, abordés lors du précédent comité de pilotage et notamment les données sur les activités de pêche professionnelle. Il présente les résultats des études menées de mai à septembre 2011 sur la fréquentation du site par deux navires de pêche comme les observations relatives aux autres usages, sur ce site situé à environ 60 kilomètres des côtes.

M. François Colas, directeur de la mission d'étude pour le parc naturel marin Pertuis-Gironde, demande si les deux navires étaient à même de tout voir sur le site ?

M. Jérôme Jourdain répond par l'affirmative en précisant que les deux navires de pêche sont des palangriers. Il précise par ailleurs que ces deux navires sont situés le plus souvent de part et d'autre du site, leur donnant ainsi un positionnement permettant de voir effectivement tout le site.

Mme Anne-Laure Barillé, de Bio-Littoral confirme que les palangriers sont obligés de bien s'écarter de façon à ne pas emmêler leurs palangres. Dès lors, ils se positionnent de part et d'autre du site. Dans le même temps, les palangriers naviguent constamment le long de leurs palangres, une fois celles-ci posées. Cette mobilité sur tout le site leur permet de tout voir.

Mme Ségolène Travichon, de la ligue pour la protection des oiseaux (LPO), demande si les sorties effectuées par la LPO sur le site au mois de septembre ont été prises en compte. Si ce n'est pas le cas, elle suggère de les ajouter.

M. Jérôme Jourdain indique que chaque patron pêcheur a noté ce qu'il voyait en terme de présence de navires sur le site. Ces observations ont été complétées par des entretiens avec notamment le CROSS Etel, le pilote de la station des Sables d'Olonne, le Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales (CETMEF) ou encore le grand port maritime de la Rochelle. Comme il s'agit d'une zone de navigation à éviter compte tenu de sa dangerosité, ce secteur est peu fréquenté, hormis par les navires de pêche. Les enquêtes menées à ce sujet donnent donc les résultats suivants :

Plongée sous-marine

Les plongeurs sous-marins vont sur Rochebonne de façon très épisodique. Sur cinquante deux clubs existants susceptibles de fréquenter le site, **six seulement vont effectivement sur Rochebonne**. Les entretiens ont montré que les sorties sont en moyenne de trois par an compte tenu de la distance et des contraintes météorologiques.

Les pêcheurs professionnels

En définitive sur les 130 navires de pêche recensés initialement par une consultation écrite auprès des comités régionaux et locaux des pêches maritimes et des élevages marins, les navires de pêche allant uniquement à l'intérieur des limites du site ne sont que 43. Sur ce nombre, trente trois pratiquent une seule technique de pêche et dix pratiquent deux activités. Il est à noter par ailleurs que la majeure partie de ces navires ne fréquente pas le site de façon continue tout au long de l'année.

Mme Ségolène Travichon, demande si la fréquentation des chalutiers pélagiques est bien d'une durée de deux mois ?

M. Jérôme Jourdain lui répond en distinguant d'une part les chalutiers pêchant des espèces au chalut pélagique *stricto sensu* et ceux utilisant des chaluts à grande ouverture verticale (GOV). Ces derniers peuvent pêcher des espèces pélagiques, mais pas uniquement. Il est donc important d'opérer cette distinction.

Mme Anne-Laure Barillé demande si les pêcheurs professionnels sur la « Congrée » ont été également comptabilisés ?

M. Jérôme Jourdain répond par l'affirmative, car ils font partie des 130 navires initialement répertoriés.

M. François Colas demande si des données quantitatives existent en ce qui concerne les captures.

M. Jérôme Jourdain répond que non car les données statistiques existantes en terme de pêche sont disponibles à l'échelle de carrés statistiques de taille plus importante que celle du site de Rochebonne.

M. François Colas demande toutefois si des informations sur les espèces capturées existent.

M. Jérôme Jourdain explique que les principales espèces pêchées sont le bar, la bonite ou encore le lieu jaune et ce tant par les chalutiers pélagiques que par les palangriers. Les espèces ciblées par les différentes activités de pêche sont mentionnées dans le DOCOB.

M. Jean-Pierre Leauté, de l'Ifremer reprend les éléments relatifs aux statistiques. Il expose le fait que sur le plan de la comparaison des données, le site est trop petit par rapport à l'échelle des carrés statistiques utilisés dans le cadre des conventions en matière de données statistiques utilisées dans le golfe de Gascogne. Aussi, il n'est pas possible d'obtenir ce type de précisions à une échelle aussi petite. Cependant, compte tenu des études faites dans le golfe de Gascogne, il y a déjà une bonne information sur ce secteur.

M. Guy Perrette représentant de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France indique que l'activité de pêche plaisance en 2011 sur le site du « plateau de Rochebonne » a été assez faible compte tenu des conditions météorologiques défavorables notamment durant la période estivale. Aussi, les données du suivi de fréquentation ne sont pas représentatives et cela doit être spécifié dans le DOCOB.

M. Jérôme Jourdain explique que dès qu'un navire de pêche navigue à moins de 4,5 nœuds, il est considéré en activité de pêche. Et, les balises VMS (vessel monitoring system) n'étaient imposées qu'aux navires de plus de quinze mètres jusqu'au 1^{er} janvier 2012 (plus de 12 mètres depuis). Ces balises sont obligatoires et permettent de positionner les navires de pêche y compris des navires de pêche des Etats membres de l'Union européenne. Avec ces informations, il a été déterminé que trente cinq navires ont été considérés actifs à la pêche sur le site en 2010 dont seulement huit navires ont eu une activité estimée à plus de 24 heures. Il est à noter que deux navires espagnols ont aussi fréquenté le site cette même année.

Toutefois, il convient de voir que les navires de moins de quinze mètres n'étaient pas soumis au VMS. Dans ce cadre, le comptage sur site par les deux palangriers était absolument indispensable.

Mme **Perrine Ducloy**, du CNPMEM, précise que seules les données de 2008 seront utilisées pour élaborer la fiche « secteur » (réalisée pour tous les sites Natura 2000 dans le cadre d'une convention entre la DPMA, l'Ifremer et l'AAMP), ce qui restreint certes le champ de l'étude mais donne un point de comparaison avec l'étude menée sur le site en 2011 (avec 2010 comme année de référence).

M. **Olivier Le Nezet**, président du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Morbihan informe qu'en dix ans la flottille a été divisée par deux, y compris les navires étrangers, réduisant l'activité d'autant.

M. **Loïc Laisné** ajoute qu'il est difficile d'obtenir les données par le système AIS (Automatic Identification System), car le site situé à 60 kilomètres au large est bien trop éloigné de la côte.

Mme **Ségolène Travichon** demande s'il n'y a pas là en définitive un problème de méthode. Dans la première analyse, ne manque-t-il pas les interactions sur les habitats ou les espèces désignées au titre des directives N.2000 ? Elle demande si cela ne devrait pas figurer dans la première phase du DOCOB.

M. **Jérôme Jourdain** informe la représentante de la LPO que ces éléments figureront dans la deuxième phase de l'élaboration du DOCOB.

Mme **Ségolène Travichon** le comprend mais demande à nouveau si ces éléments ne devraient pas être plutôt dès la première phase ?

Mme **Muriel Chevrier** de la DREAL Poitou-Charentes précise que des enquêtes socio-économiques ont été menées initialement. Aujourd'hui, c'est le diagnostic écologique qui est finalisé. Et, c'est au vu de ces deux diagnostics (première phase) que le croisement entre ces deux éléments permettra d'identifier les enjeux de conservation et donc les mesures de gestion à prévoir le cas échéant. C'est à ce stade que ces informations sont étudiées.

Mme **Ségolène Travichon** pose la question à nouveau de savoir pourquoi le document ne mentionne pas déjà les impacts potentiels.

Mme **Muriel Chevrier** rappelle que le rendu final du diagnostic écologique comprenant notamment les fiches par espèces va être finalisé pour fin mars mais que l'état des lieux en revanche est quand à lui bien achevé.

Un débat s'engage sur ce point.

Mme **Muriel Chevrier** synthétise les échanges en exposant le fait que cette première phase du DOCOB est un état des lieux et que cet aspect du DOCOB est bien réalisé. La définition des enjeux et l'analyse des interactions entre les activités et les habitats et les espèces justifiant la désignation du site seront réalisées dans les mois à venir pour une validation lors du prochain comité de pilotage.

M l'administrateur général **Loïc Laisné** demande s'il existe d'autres questions.

M **François Colas** indique que le trafic du port de Tonnav-Charente est à mentionner aussi dans l'étude.

Pour le diagnostic écologique

M. **Jérôme Jourdain** présente le diagnostic écologique, réalisé par CREOCEAN et ses collaborateurs dans le cadre du marché public CARTHAM porté par l'agence des aires marines protégées (AAMP). Il commence par la description des milieux rocheux en évoquant notamment les espèces algales. Au total, 55 espèces algales ont été recensées sur le site, dont une espèce rare (*Desmarestia dresnaya*), sans un inventaire exhaustif et la présence d'une algue assez rare en Atlantique. Un phénomène assez singulier existe sur ce site à savoir l'inversion de la répartition bathymétrique des algues : les hauts niveaux ne sont occupés que par les laminaires annuelles (*Saccorhiza polyschides*) alors qu'à la côte, ces algues se retrouvent plus en profondeur. Les autres laminaires (*Laminaria hyperborea*, espèce pluriannuelle) de Rochebonne atteignent elles -32m de profondeurs formant des forêts denses jusqu'à -28m. Cette répartition des algues serait dû au fort hydrodynamisme qui règne sur Rochebonne. Il informe que pour les principales laminaires dominantes (*S. polyschides* et *L. hyperborea*), le site est évalué à dire d'expert comme en bon état de conservation (comparaison avec des données de 1965).

Mme Anne-Laure Barillé indique que les laminaires sont utilisées pour qualifier les qualités des masses d'eau dans le cadre de la directive cadre sur l'eau. Elle confirme que *Desmarestia dresnaya* est une espèce d'algue autochtone rare en Atlantique mais commune sur la « Congrée ».

M. Jérôme Jourdain complète en citant des espèces animales assez rares comme les faciès à Brachiopodes et certains tapis d'hydrides, espèces classées comme déterminantes pour l'inventaire des ZNIEFF par les conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN) de Bretagne et de Poitou-Charentes.

Mme Ségolène Travichon demande si ces espèces se retrouvent aussi sur la Congrée ?

Mme Anne-Laure Barillé indique que non. Ces espèces sont plutôt sur les secteurs profonds du site. Elle précise que Rochebonne comprend des densités assez uniques de brachiopodes. Elle confirme que grâce aux données datant de 1964 et 1965, il existe des points de comparaison. Elle rappelle que les plongées sont complexes dans ce secteur compte-tenu de la courantologie et des phénomènes de houles et que son investigation a été complexe. Elle ajoute que le secteur se caractérise par la remontée d'espèces profondes et une très grande richesse biologique, également en ce qui concerne les éponges.

M. Jérôme Jourdain précise que « l'habitat récif » est considéré à dire d'expert comme en bon état de conservation. Les habitats sédimentaires ne présentent rien d'exceptionnel contrairement aux habitats rocheux. Il indique qu'il existe aussi des mégarides, preuves d'une forte houle dans le secteur.

Pour les espèces de mammifères marins, les données sont issues du travail mené par le centre de la Mer de Biarritz et l'analyse a porté sur les observations obtenues de 1976 à 2010. La présence du grand dauphin est notée au nord du site. Concernant le marsouin commun, les méthodes d'observations actuelles, à partir de bateaux, ne permettent pas d'observer cette espèce particulièrement farouche.

Mme Muriel Chevrier intervient pour indiquer qu'un marché public intitulé PACOMM a été lancé en 2011 par l'AAMP. Il porte notamment sur l'acquisition de données d'observations sur les oiseaux et les mammifères marins lors de campagnes aériennes dédiées réalisées à deux saisons (hiver et été), données disponibles en 2013. Ce marché apportera des informations sur la répartition des espèces à l'échelle du golfe de Gascogne, données très attendues pour le marsouin commun.

M. Olivier Le Nezet tient à relativiser le fait qu'à l'échelle du site, la présence du grand dauphin reste une donnée assez aléatoire par rapport à son aire de répartition dans le golfe de Gascogne. Il est toujours difficile de déterminer des zones propices pour ces mammifères marins dont la mobilité est importante et ce en fonction des variations des années, des saisons et de la fluctuation des sources de nourriture.

Mme Muriel Chevrier rappelle tout de même que la zone présentée pour le grand dauphin est le fruit de l'analyse d'un pool très important de données rassemblant plus de 30 ans d'observations réalisées au niveau du plateau continental du golfe de Gascogne.

Mme Ségolène Travichon se renseigne pour savoir s'il n'existe pas de bibliographie sur l'alimentation de cette espèce.

M. Jérôme Jourdain et **M Jean-Pierre Leauté** confirment que le centre de la mer de Biarritz, comme le centre de recherche sur les mammifères marins de la Rochelle, ont réalisé des études sur ces points.

Mme Ségolène Travichon demande pourquoi ne pas croiser le régime alimentaire des espèces et s'il n'existe pas une concurrence alimentaire avec la pêche.

M Jean-Pierre Leauté répond que cette étude à cette échelle n'a pas été entreprise mais que de toute façon il serait délicat de parvenir à inventorier sur un aussi petit secteur de telles interactions. Il affirme que ce type de données sur la pêche et les captures est insérés dans le DOCOB pour certaines espèces. Il ajoute également qu'il est difficile d'estimer des stocks halieutiques à plus grande échelle.

Mme Muriel Chevrier indique que le travail scientifique réalisé, y compris lors de la désignation des sites, a consisté au préalable à identifier les zones de concentration. Toutefois, lorsque que des données supplémentaires seront disponibles, elles seront intégrées au DOCOB et les mesures de gestion pourront être adaptées. Le DOCOB n'est pas figé, c'est un processus itératif. Par ailleurs, elle précise qu'il sera demandé à CREOCEAN de compléter le rapport final sur ces thèmes au vu des connaissances actuelles.

Mme Anne-Laure Barillé renchérit en expliquant les difficultés à modéliser un tel scénario sur un tel site par rapport à l'aire de répartition du grand dauphin où il y a une stratégie alimentaire opportuniste. Une telle étude est donc extrêmement délicate à mener.

Mme Ségolène Travichon de la LPO estime cependant qu'il faut aller plus loin.

M. Olivier Le Nezet apporte comme élément au débat le fait que les premiers signes de réchauffement climatique peuvent de plus engendrer des modifications de la répartition spatiale des clupéidés comme l'anchois, dont se nourrissent les grands dauphins.

M. l'administrateur général **Loïc Laisné** confirme ce point et explique que l'étude PACCOM, lancée en 2011 par l'AAMP, est justement là pour apporter à l'échelle du golfe de Gascogne des compléments de données sur l'étude de ces mammifères marins.

M. François Colas trouve que parmi les sites Natura 2000 celui du Plateau de Rochebonne est exceptionnel, notamment par son état de conservation. Il fera l'objet d'un suivi dans le cadre de Cartham (Cartographie des habitats marins) et sera pris en compte dans le programme PACOMM. Pour la directive « Oiseaux », ce site est aussi important. Il déclare par ailleurs, que le document de M. Jérôme Jourdain est de bonne facture. Il y a un bon investissement des scientifiques. Toutefois, il demande à ce que l'AAMP apparaisse plus dans le document, car elle est le maître d'ouvrage délégué pour le MEDDTL pour le travail de recueil des données.

M. l'administrateur général **Loïc Laisné** retient ces remarques qu'il trouve justifiées. Il demande ensuite de procéder à la validation de ces deux étapes de construction du document d'objectifs à savoir le diagnostic socio-économique d'une part et le diagnostic écologique d'autre part.

Mme Ségolène Travichon maintient ses remarques précédentes, à savoir la nécessité de mettre dans ces deux premières parties rédigées du document les éléments sur les interactions entre les espèces et les activités humaines. Elle ne peut donc participer à la validation des diagnostics en l'état. Elle comprend que la DREAL et le chargé de mission préfèrent étudier ces interactions au moment du croisement de ces deux diagnostics mais trouve cependant que l'évaluation initiale aurait déjà dû apporter ces éléments.

M. l'administrateur général **Loïc Laisné** demande aux membres du COPIL s'il y a d'autres observations.

Face à l'approbation de la salle sur cette première étape du document, M. Loïc Laisné les déclare validés, sauf par la représentante de la LPO.

M. Jérôme Jourdain informe les membres du COPIL que désormais il reste la deuxième phase d'élaboration du DOCOB à construire. Il convient de croiser les usages et les données écologiques et d'analyser les richesses du site et les interactions entre les activités pratiquées et les habitats. Il va falloir identifier les interactions et les pressions potentielles pour connaître les risques éventuels. C'est sur ces questions que les prochains groupes de travail vont se réunir, échanger et débattre, en tenant compte des variabilités interannuelles et pluriannuelles pour identifier les périodes de l'année où les enjeux sont les plus forts. Cette analyse va permettre de voir les enjeux et d'identifier ainsi les objectifs.

Mme Ségolène Travichon estime effectivement essentiel d'analyser l'effet sur les habitats et sur les espèces des différentes activités humaines présentes sur le site, y compris en tenant compte des habitats d'espèces.

Mme Muriel Chevrier indique que lorsqu'il y a ce type d'interactions, elles sont spatialisées et caractérisées. Désormais, le travail des mois à venir sera donc porté sur les interactions entre les activités et les espèces, les habitats justifiant la désignation du site.

M. Jérôme Jourdain annonce qu'un groupe de travail sur les enjeux et les objectifs se tiendra en mars 2012. Le prochain comité de pilotage pourrait se tenir en juin 2012 pour valider les enjeux qui auront ainsi été identifiés. La validation définitive de l'ensemble du DOCOB pourrait alors intervenir en septembre 2012.

Mme Anne-Laure Barillé expose le fait que les espèces ciblées sont celles listées par la directive « Habitats » comme le grand dauphin. Mais, bien évidemment, il existe d'autres espèces présentant un intérêt au titre d'une fonctionnalité complète.

M. Loïc Laisné corrobore ce point. C'est au titre de l'habitat « récifs » (habitat N.2000) que le site de Rochebonne a été désigné. Maintenant, c'est évidemment tout le site dans son ensemble et sa fonctionnalité

qui sont étudiés. Il sera géré dans cette optique. Mais, cela doit s'inscrire dans le temps et les éléments du patrimoine naturel qui seront inventoriés sur Rochebonne compléteront les connaissances déjà existantes.

M. Pierre-Guy Sauriau, de l'Université de la Rochelle, ajoute qu'il convient effectivement d'être vigilant quant à la mise à jour des formulaires standards de données.

M. Michel Boutet, de la préfecture maritime Atlantique rappelle que N.2000 ne s'intéresse pas qu'aux espèces listées dans les deux directives. Les Etats membres ont l'obligation de préserver les espèces ou les habitats listés en tenant compte au besoin de la nécessité de protéger les habitats dont les espèces dépendent.

Pour Mme Ségolène Travichon il conviendrait peut-être d'étudier une extension du site pour inclure d'autres têtes de roches et continuer les analyses.

M. Guy Perrette, demande pourquoi la roche la « Congrée » n'est pas comprise à l'intérieur du site.

M. Loïc Laisné indique que cette désignation s'est faite en 2008, avec les données existantes de l'époque, et qu'il s'agit peut-être d'une omission.

Mme Anne-Laure Barillé demande comment le site pourrait être adapté.

M. Loïc Laisné déclare qu'il convient à ce stade d'avancer sur l'élaboration du DOCOB et que c'est à la fin de cet exercice qu'une des mesures proposées pourrait être la révision du périmètre du site.

Mme Muriel Chevrier appuie ces propos. Il convient d'abord d'exploiter tous les éléments disponibles. Il est possible, comme cela s'est déjà fait sur des sites terrestres, de réviser et d'adapter le périmètre du site aux enjeux identifiés. Cette modification peut faire l'objet d'une action de gestion du DOCOB.

M. Loïc Laisné indique qu'il faut se garder de la tentation de tout classer au titre des seules considérations biologiques. Il prend l'exemple le cycle de l'anguille. Cette approche justifierait alors de classer tout l'océan Atlantique puisque cette espèce se reproduit au large du golfe du Mexique dans la mer des Sargasses. Il convient donc, à l'inverse, de rester pragmatique et qu'il est impératif de finir le travail commencé. Il procède à l'issue à un tour de table pour recueillir les dernières observations avant de clore la réunion.

Mme Anne-Laure Barillé revient sur cette roche qu'est la « Congrée » en confirmant qu'il s'agit d'un site exceptionnel pour le bar avec un rôle de frayère très vraisemblablement. Donc c'est un site important à tout point de vue y compris sur le plan économique.

Mme Fanny Brivoal, du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Pays de la Loire intervient pour exposer le fait que d'autres outils existent en mer pour protéger les habitats ou les espèces ou réguler les activités économiques, à commencer par la politique commune des pêches. Elle précise que la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) vise à mettre en œuvre une politique globale plus intégrée, se souciant de l'ensemble de ces questions.

Mme Muriel Chevrier rejoint ce point et explique que Natura 2000 a vocation à protéger les espèces en danger et dont la conservation est urgente. Pour une gestion plus globale, il convient de s'appuyer effectivement sur d'autres outils juridiques comme la DCSMM.

M. Loïc Laisné, confirme ce point de vue, et sur cette dernière intervention clôt la séance en remerciant l'ensemble des membres du comité de pilotage présents de leur participation et en annonçant la tenue du prochain comité de pilotage à la fin du mois de juin 2012.

Le préfet maritime de l'Atlantique
par ordre, l'administrateur général de 2^{ème} classe
des affaires maritimes Loïc Laisné
adjoind au préfet maritime

